

Commune de : **Saint-Bauzely**

Liste des servitudes d'utilité publique

N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
I - Servitudes relatives à la conservation du patrimoine				
A. - Patrimoine naturel				
c) Eaux	AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux potables	articles L. 1321-2 et R. 1321-13 du code de la santé publique	Forages F4 et F8 du Creux des Fontaines situés sur Saint-Génies-de-Malgoirès (ARS : 811) : DUP du 21/11/2016 (annexe A1a1) <i>Voir avis de l'hydrogéologue en annexe A1a2</i>	Agence Régionale de Santé Occitanie Délégation départementale Du Gard 6, rue du Mail 30906 Nîmes Cedex 2
	AS1 Servitudes attachées à la protection des eaux minérales	articles L. 1322-3 à L.1322-13 du code de la santé publique	Forage de BARJAGOLE (ARS : 195) : DUP du 29/ 09/ 2003 (annexe A1b1) <i>Voir avis de l'hydrogéologue en annexe A1b2</i> SUP AS1 en attente de validation	
II. – Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.				
C. - Canalisations				

N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
a) Transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	article L. 555-16 et des articles L. 555-27 et L. 555-28 du Code de l'environnement	AP n°20-068-DREAL du 22/01/2020 (Annexes A2a) <i>Compléments d'informations : Voir contribution de GRTgaz (Annexes A2b(1 et 2))</i>	Direction régionale de L'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie (DREAL) Unité inter-départementale Gard-Lozère uid-30-48.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
	13 Servitudes relatives aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	Conservées en application de l'article L. 555-29 du code de l'environnement et mentionnées à l'article R.555-30 de ce code	Canalisation traversant la commune : Antenne d'Alès DN : 200 PMS : 67,7 bar Alimentation Saint-Bauzely DP DN : 50 PMS : 67,7 bar <i>Complément d'informations : voir contribution de GRTgaz (Annexes A2b(1 et 2))</i>	GRTgaz - DO – PERM Équipe Travaux Tiers & Urbanisme 10 rue Pierre Semard CS 50329 69363 LYON CEDEX 07 Tél : 04 78 65 59 59 urbanisme-rm@grtgaz.com
D. - Communications				
c) Transport ferroviaire ou guidé	T1 Servitude relative aux voies ferrées	articles L. 2231-1 à L. 2231-9 du code des transports	Ligne n°790 000 de Saint-Germain-des-Fossés à Nîmes : du PK 701 588 au PK 703 212	SNCF – DIT Grand-Sud Pôle Valorisation 4, rue Léon Gozian CS 70014 13331 Marseille cedex 03

N°	Libellé	TEXTES DE REFERENCE	GENERATEUR	BENEFICIAIRE / GESTIONNAIRE
e) Circulation Aérienne	T7 Servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement	article L. 6352-1 du code des transports	<p>Conformément à l'arrêté interministériel du 25/07/1990, ces servitudes concernent les installations particulières et s'appliquent sur la totalité de Saint-Bauzely À l'extérieur des zones de Dégagement.</p> <p>Complément d'informations : <i>Contribution de la DGAC (Annexe A3)</i></p>	<p>Service national d'Ingénierie aéroportuaire Sud-ouest Aéroport, bloc technique TSA 85002 33688 Mérignac cedex</p>

En application de l'article L. 161-1 du code de l'urbanisme, les SUP doivent être annexées à la carte communale.

